

Sainte Marie, le 28 mars 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2025

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 25 mars 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis — VALLAT Stéphanie - BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique –BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - MAITRE Martine - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Étaient absents excusés : PETETIN Nathalie - BARBET Hervé —

Madame Nathalie PETETIN donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Éric HERMANT.
Monsieur Hervé BARBET donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Denis GROSCLAUDE

Monsieur Éric HERMANT a été nommé secrétaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bois et agriculture

Le responsable de commission informe les membres du conseil municipal que 3 lots de bois ont été vendus lors de la vente de 24 mars 2025.

La synthèse des ventes sera présentée en commission prochainement.

Commission Voirie

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de la RD 33 reprennent le 22 avril 2025.

Commission Environnement Fleurissement

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le nettoyage de printemps aura lieu ce samedi 29 mars 2025 rendez-vous à 9h derrière la Mairie.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

DP :

PERRIN Olivier – 7 bis rue de la Laiterie – Remplacement d'un abri par une pergola
JACOTEY Fabien – 4 rue d'Echenans – Carport aluminium

PA :

PA modificatif : NEOLIA – Grande Rue – Modification plan de composition

Retour :

PA :

MASNADA Sylvain – rue des Grands Moulins à Vent – Division parcellaires – **ACCORDÉ LE 11/02/2025**

Cub :

MELIS Chantal – 21 rue de Lougres – Division de parcelle et construction maison individuelle- **NON RÉALISABLE**

DP :

LOPEZ Alexandre – 18 Grande Rue – Remplacement de 3 fenêtres- **ACCORDÉ LE 14/02/2025**

GACON Thomas – 20 rue de la Chauillère – Piscine - **ACCORDÉ LE 11/02/2025**

LES CHAUFFAGISTES DE FRANCE – 35 Grande Rue – Remplacement de 3 fenêtres- **ACCORDÉ LE 11/02/2025**

COURTEAUX Cédric – 4 rue de la Combe Girod – Clôture - **ACCORDÉ LE 21/02/2025**

COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2024

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette année il a été décidé de passer au Compte Financier Unique, le Conseil Municipal vote un seul document au lieu du compte de gestion et du compte administratif.

Sous la présidence de Madame Claire EMONIN, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune ainsi que celui de la FORÊT.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du CFU 2024 comme suit :

Budget Commune

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de **574 159.22 € (RF)**
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de **286 239.72 € (RI)**
- d'inscrire **305 526.72 €** au 1068 **(RI)**
-

Budget Forêt

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de **68 668.01 € (RF)**
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de **10 031.08 € (DI)**
- d'inscrire **10 031.08 € (RI)** au compte 1068

TAXES D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux et décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.56 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.31 %

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'obligation de nommer une Secrétaire Générale de Mairie dans chaque commune, cette nomination a été faite en date du 19 novembre 2024. Suite à celle-ci, l'employée a été inscrite sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Doubs au grade de Rédacteur à compter du 1^{er} mars 2025. Il y a donc lieu de modifier le tableau du personnel.

Il est donc nécessaire d'ouvrir le poste de rédacteur territorial de catégorie B à temps plein et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps plein à compter du 1^{er} avril 2025.

Sur le même principe, l'autre employée a été nommée Secrétaire Générale de Mairie en date du 20 novembre 2024 sur sa commune pilote, la commune de NOIREFONTAINE et elle a également été inscrite sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Doubs au grade de Rédacteur à compter du 1^{er} mars 2025. Sa nomination à ce grade sera effective au 1^{er} avril 2025 sur la commune de NOIREFONTAINE, il convient donc également de modifier le tableau du personnel de la commune.

Il est nécessaire également d'ouvrir le poste de rédacteur territorial de catégorie B à temps non complet à hauteur de 14h hebdomadaire et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 14h hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2025.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les 2 créations et les 2 suppressions de poste proposées.

CENTRE DE GESTION : CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE « SANTÉ »

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la commune a signé une convention de participation avec le Centre de Gestion pour la protection du risque « Santé » des agents, celle-ci arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) propose donc de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé »

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article L827-8 du code général de la fonction publique, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 25.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du CDG 25.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».
- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »
- mandate le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité/l'établissement aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

ZAER : ARRÊT DE LA PROPOSITION DES ZONES

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de **la concertation relative à la définition des ZAEnR** qui a été faite du 20 février au 22 mars 2025. Ce bilan présente 3 avis laissés sur le registre de concertation.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à transmettre ces informations à la référente préfectorale, à Pays de Montbéliard et Agglomération et à la structure en charge du SCoT,
- **INDIQUE** que ces zones d'accélération seront annexées au PLU à l'occasion de sa prochaine révision.

Ce bilan et le plan actualisés sont mis à disposition pour consultation par les administrés au secrétariat de Mairie.

DEMANDES DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions traitées en réunion de la commission animations, avec leurs avis.

Mme GUERITTOT Geneviève, étant l'épouse du Président du Tennis Club de la Vallée du Rupt, celle-ci ne prend pas part au vote pour ce point.

L'exposé de la responsable de la commission entendue, les membres du conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission et d'attribuer :

- 180 € à l'association PRÉLUDE
- 80 € à l'association les Donneurs de sang
- 600 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt
- 80 € à l'association les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Pour les autres demandes, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à leur demande.

TITRE EN NON VALEUR

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le SGC nous demande de mettre en « non-valeur » un titre de 70 € dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu suite à un dossier de surendettement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'inscription en non-valeur.

POINTS BUDGETS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'élaboration du budget 2025 continue. Conformément à la Loi, une maquette du budget leur a été envoyée par mail.

La commission « finances » se réunira le 03 avril prochain.

Pour information, suite à la décision du CM de faire un placement financier suite au retard des travaux « RD 33 » et en accord avec le SGC, les intérêts de ce placement correspondent à la somme de 6 480 €. Ils seront inscrits dans le prochain budget.

Suite à la rencontre ce jour avec le Monsieur GAUGLER, conseiller décideur auprès des collectivités au service de gestion comptable, nous avons fait un nouveau placement financier, identique à celui de 2024 auprès de l'Etat : 400 000 € / 3 mois (2,43%) à compter du 1^{er} avril.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Maire informe les membres du conseil sur les économies d'énergies concernant l'éclairage public.

Les différents choix du Conseil Municipal en matière d'économie d'énergie (passage en éclairage LED et coupure de l'éclairage nocturne de 00h00 à 4h00 sauf dans la zone de travaux RD 33) ont permis une économie financière de 1 306 € et la baisse de consommation de 17 075 kwh.

Le Maire demande au CM de prendre acte de l'information.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la gestion des risques, le Service Santé Publique Sécurité procède chaque année à la mise à jour des données et documents dans l'outil cartographique « Intragéo-risques ». Le Maire et le correspondant Défense ont travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde et celui-ci a été présenté lors du conseil municipal du 17 septembre 2024. Quelques modifications ont été apportées à ce dossier.

Il est maintenant nécessaire pour la mise en place de celui-ci de le valider et de prendre un arrêté.

Accord du conseil municipal

DIVERS

SIVU de la Chauillère

La vice-présidente, Mme Claire EMONIN donne quelques informations sur le SIVU. Les enseignants et 2 classes feront une action de nettoyage des abords de l'école mi-avril dans le cadre d'un projet pédagogique.

Course Vélo Club de Montbéliard

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de course cycliste « la Course étoile de l'Est Féminine » pour l'année 2026 et souhaite l'avis du conseil municipal sur celle-ci.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.

Prochain conseil municipal : vendredi 11 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

